



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Attestation Protection sociale complémentaire (PSC)

Je soussigné(e)

atteste avoir pris connaissance de la documentation relative à la protection sociale complémentaire (PSC) du Ministère chargé de l'agriculture (MAASA), présentant le dispositif et les démarches pour procéder à l'affiliation ou à la dispense.

Le volet santé de la PSC étant obligatoire au MAASA, avant ma prise de poste je dois :

- soit procéder à l'affiliation auprès de l'organisme complémentaire
- soit, si je remplis les conditions, présenter une demande de dispense et fournir les justificatifs appropriés.

Je prends note que, **sans aucune démarche de ma part (ni affiliation ni dispense) à la date de prise de poste, je serai affilié d'office au régime de base du contrat collectif obligatoire et les cotisations relatives à la PSC seront prélevées sur ma paie.**

Si je présente une demande de dispense après ma prise de poste (mois de prise de poste = mois M), je prends note du fait que :

- si la demande de dispense est présentée avant le 15 (inclus) du mois M, celle-ci prendra effet rétroactivement au 1er du mois M. Les cotisations PSC payées pour le mois M me seront alors remboursées ;
- si la demande de dispense est présentée entre le 16 du mois M et le 15 du M+1, celle-ci prendra effet au 1er du mois M+1. Les cotisations PSC payées pour le mois M ne me seront pas remboursées.

Cocher une des cases ci-dessous

☐

Je souhaite m'affilier au contrat collectif PSC santé du MAASA

☐

Je remplis une des conditions pour être dispensé(e) et je vais effectuer ma demande de dispense du contrat collectif PSC santé du MAASA

Fait à :

Le :

Signature agent :

Partie destinée au gestionnaire RH de proximité (à compléter et signer si la case « Je souhaite m'affilier au contrat collectif PSC santé du MAASA » est cochée)

Date pré-affiliation sur MercernetRH :

Signature gestionnaire RH de proximité :